

# TABLEAU DES GARANTIES VITANEOR2\_01.2019

A l'exception de la formule HOSPI, les garanties du contrat décrites ci-dessous respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. De ce fait, elles peuvent bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation. Elles prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau des garanties ci-dessous. Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme « Remboursement intégral » ("Rbt intégral"), les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de la Sécurité sociale. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés et des "Prix Limites de Ventes" (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

Options ECO : jusqu'à -10 %		Non responsable		Responsable 100% Santé				
		HOSPI	F1	F2	F3	F4	F5	F6
Questionnaire de santé / délai d'attente ▶		Sans QS / 1 mois	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
<b>HOSPITALISATION</b>								
Exclu si ECO 1	• Honoraires (chirurgien, anesthésiste, obstétricien) : • OPTAM ou OPTAM-CO* • Non OPTAM ou OPTAM-CO	150% 130%	100% 100%	125% 105%	150% 130%	200% 180%	250% 200%	300% 200%
	• Frais de séjour <sup>(1)</sup>	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
	• Forfait journalier <sup>(2)</sup>	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
	• Chambre particulière <sup>(3)</sup> - Durée illimitée	40 €/j	-	40 €/j	45 €/j	55 €/j	65 €/j	80 €/j
	• Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet (20 jours par événement)	5 €/j	5 €/j	5 €/j	10 €/j	10 €/j	15 €/j	20 €/j
	• Hospitalisation à domicile	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	• Frais de transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>MEDECINE COURANTE</b>								
Exclu si ECO 2	• Honoraires : médecins généralistes, spécialistes, radiologie, rééducation, échographie, actes techniques médicaux • OPTAM ou OPTAM-CO* • Non OPTAM ou OPTAM-CO	- -	100% 100%	100% 100%	130% 110%	150% 130%	200% 180%	250% 200%
	• Auxiliaires médicaux, laboratoires	-	100%	100%	130%	150%	200%	250%
	• Médecines complémentaires non prises en charge par la Sécurité Sociale : ostéopathes, pédicures, podologues, acupuncteurs, chiropracteurs, étioopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues, diététiciens	-	50 €/an	50 €/an	75 €/an	100 €/an	125 €/an	150 €/an
<b>PHARMACIE</b>								
Exclu si ECO 2	• Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale	Remboursée à 65%	-	100%	100%	100%	100%	100%
		Remboursée à 30%	-	100%	100%	100%	100%	100%
		Remboursée à 15%	-	100%	100%	100%	100%	100%
Exclu si ECO 1	• Pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale (prescrite ou non), vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale, glucomètre, autotensionnètre	-	-	15 €/an	20 €/an	30 €/an	40 €/an	50 €/an
<b>OPTIQUE</b>								
Exclu si ECO 1	• Lunetterie - Remboursement tous les deux ans** (Le remboursement de la monture est plafonné à 150 €) Prestations assurées jusqu'à la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2020 • Equipement avec deux verres simples + monture • Equipement avec au moins un verre complexe ou ultra complexe + monture	- -	100% 100%	100 € 200 €	150 € 250 €	200 € 300 €	250 € 350 €	300 € 450 €
	• Lentilles • Lentilles remboursées par la Sécurité sociale + Forfait Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	-	100% -	100% 50 €/an	100% 75 €/an	100% 100 €/an	100% 125 €/an	100% 150 €/an
	• Chirurgie réfractive non remboursée par la Sécurité sociale	-	-	100 €/an	150 €/an	200 €/an	250 €/an	300 €/an
<b>DENTAIRE</b>								
Exclu si ECO 1	• Soins dentaires, orthodontie, parodontologie, actes de prévention dentaire remboursés par la Sécurité sociale	-	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	• Inlays-onlays remboursés par la Sécurité sociale	-	100%	125%	150%	200%	250%	300%
	• Actes dentaires non remboursés par la Sécurité sociale (y compris les implants, la parodontologie et l'orthodontie)	-	-	-	100 €/an	150 €/an	200 €/an	300 €/an
	• Actes prothétiques (remboursés par la Sécurité sociale) Prestations assurées jusqu'à la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2020 • Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale • Inlay core remboursés par la Sécurité sociale	- -	100% 100%	150% 150%	175% 175%	225% 225%	275% 275%	325% 325%
	+ Bonus fidélité	-	-	-	+ 25% dès la 3 <sup>ème</sup> année			
<b>APPAREILLAGES ET PROTHESES AUTRES (hors Audio et dentaire)</b>								
Exclu si ECO 1	• Prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire...) remboursés ou non par la Sécurité sociale	-	100%	100% + 75 €/an	100% + 100 €/an	100% + 125 €/an	100% + 150 €/an	100% + 200 €/an
<b>AIDES AUDITIVES</b>								
Exclu si ECO 1	Prestations assurées jusqu'à la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2021 • Aides auditives (prothèse) remboursées par la Sécurité sociale, y compris entretien de l'appareillage	-	100%	100% + 75 €/an	100% + 100 €/an	100% + 125 €/an	100% + 150 €/an	100% + 200 €/an
<b>PREVENTION &amp; CURES THERMALES</b>								
Exclu si ECO 1	• Forfait prévention - Actes et produits garantis précisés à l'article 12 de la notice d'information	-	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
	• Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale	-	-	100%	100%	100%	100%	100%
	• + Forfait hébergement, transport et dépassement de soins	-	-	75 €/an	100 €/an	125 €/an	150 €/an	200 €/an
<b>ASSISTANCE - SERVICES</b>								
Exclu si ECO 1	• Téléconsultation et Assistance 7j/7 24h/24	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Télétransmission des décomptes	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Carte de Tiers Payant <sup>(4)</sup>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>ELIGIBILITE RENFORT &amp; OPTIONS ECO (NON CUMULABLES)</b>								
Exclu si ECO 1	• Renfort Hospitalisation	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Option ECO 1	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	• Option ECO 2	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

# TABLEAU DES GARANTIES VITANEOR2\_01.2019



Le contrat VITANEOR 2 est labelisé "100% Santé".

La mise en place du dispositif "100% Santé" sous ses divers aspects va s'effectuer progressivement au cours des années 2019 à 2022.

La prise en charge des dépenses d'Optique, de Dentaire, et d'Audioprothèse concernées par le "100% Santé" sera donc adaptée en fonction du calendrier défini par la réglementation.

En conséquence les garanties entrant dans le cadre du "100% santé" évolueront selon les modalités ci-dessous.

	Non responsable	Responsable 100% Santé					
	HOSP1	F1	F2	F3	F4	F5	F6
Questionnaire de santé / délai d'attente ▶	Sans QS / 1 mois	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun	aucun
<b>OPTIQUE</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lunetterie - Remboursement tous les deux ans **</li> </ul> Prestations assurées à partir de la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2020							
- Lunetterie entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé (classe à prise en charge renforcée)							
▪ Un équipement de deux verres de classe A *** + monture de classe A	-	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
▪ Une monture de classe B (associée à deux verres de classe A)	-	100%	40 €	50 €	60 €	80 €	100 €
- Lunetterie entrant dans le cadre du panier Libre (Le remboursement de la monture de classe B est plafonné à 100 €)							
▪ Equipement avec deux verres simples + une monture de classe B	-	100%	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
▪ Equipement avec au moins un verre complexe ou hyper complexe + une monture de classe B	-	100%	200 €	250 €	300 €	350 €	450 €
<b>DENTAIRE</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale</li> </ul> Prestations assurées à partir de la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2020							
- Actes prothétiques entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé							
- Actes prothétiques hors du cadre panier de soins 100% santé entrant dans le champ des paniers Honoraires modérés ou libres	-	100%	150%	175%	225%	275%	325%
+ Bonus fidélité	-	+ 25% dès la 3 <sup>ème</sup> année					
<b>AIDES AUDITIVES</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale - Remboursement tous les quatre ans **</li> </ul> Prestations assurées à partir de la date anniversaire du contrat au cours de l'année 2021							
- Aides auditives entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé (classe à prise en charge renforcée)							
- Aides auditives Hors panier de soins 100% santé (Appareil de classe 2 à prix libre)	-	100%	100% + 75 €	100% + 100 €	100% + 125 €	100% + 150 €	100% + 200 €

(1) En secteur non conventionné, prise en charge des frais à hauteur de 100% de la base de la Sécurité sociale.

(2) Hors régime local Alsace Moselle.

(3) Limité à 30 jours par an pour les séjours en convalescence, rééducation, réadaptation fonctionnelle. **Pas de prise en charge de la chambre particulière en psychiatrie, neuropsychiatrie, diététique, gériatrie.**

(4) Auprès des professionnels de santé accrédités du réseau Carte Blanche (<https://www.carteblanchepartenaires.fr>) et selon formule de garantie.

\* OPTAM ou OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée.

\*\* Sauf exceptions prévues par la réglementation. La période est décomptée à partir de la date d'achat du dernier équipement (lunettes ou appareil auditif).

\*\*\* Y compris prestation d'appairage et supplément pour verres avec filtre.

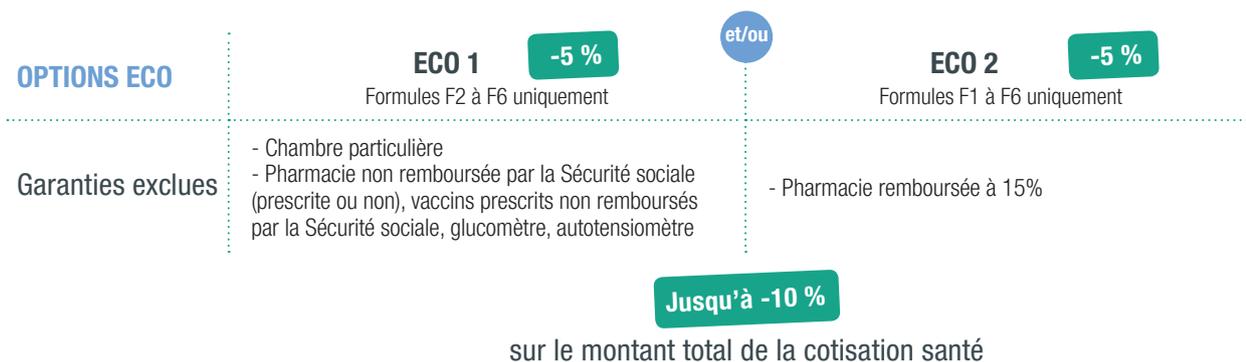
## ➔ 1 Renfort Hospitalisation pour **+ de confort** dès la formule F1

### RENFORT HOSPITALISATION

Honoraires Optam ou OPTAM CO	<b>+ 25%</b>
Chambre particulière	<b>+ 20 euros par jour</b>
Frais accompagnant	<b>+ 5 euros par jour</b>

**i** Le Renfort Hospitalisation et les Options ECO ne sont pas cumulables.

## ➔ 2 options ECO pour **+ de souplesse** (cumulables)



En contrepartie, les garanties indissociables indiquées au tableau des garanties par la mention **Exclu si ÉCO 1** et/ou **Exclu si ÉCO 2** ne sont plus prises en charge.

**i** Non cumulables avec le renfort.

## ➔ 1 garantie supplémentaire pour **de meilleurs remboursements** des honoraires hors OPTAM dès la formule F1

### HONORAIRES +

Honoraires hospitalisation et consultations des médecins n'ayant pas souscrit à l'OPTAM / OPTAM CO	<b>+ 50%</b>
--	--------------

**i** **Petit appareillage :**  
Bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire, attelle, béquille, ceinture lombaire, minerve ...

#### Médecine complémentaire

Ostéopathes, pédicures, podologues, acupuncteurs, chiropracteurs, étioopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues, diététiciens

#### Prévention

Détartrage annuel  
Scellement des sillons sur les molaires pour un enfant de moins de 14 ans  
Dépistage de l'hépatite B  
Vaccinations seules ou combinées :  
Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois  
Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant  
BCG, avant 6 ans  
Hépatite B, avant 14 ans  
Coqueluche, avant 14 ans,  
Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et les femmes non immunisées désirant un enfant  
Diphtérie, tétanos et poliomyélite, à tout âge  
Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans, tous les 6 ans  
Dépistage tous les 5 ans des troubles chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :  
Audiométrie tonale ou vocale  
Audiométrie tonale avec tympanométrie  
Audiométrie vocale dans le bruit  
Audiométrie tonale et vocale  
Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie

